

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
1 / 10

Nom du produit : **Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)**
Code du produit : **3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)**

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Nettoyant pour carrelages
(100% anti redéposition)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur : Patina-Fala France Sarl
Rue : 5, rue de Zimmersheim
Code pays/Code postal/Commune : F – 68400 Riedisheim
Téléphone : 00800 99 22 86 30
Téléfax : 00800 99 22 86 32
E-Mail : info@patina-fala.fr
Service chargé des renseignements : Département « F&E » et sécurité du produit
Contact, E-Mail : Patina-Fala, info@patina-fala.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Eye irrit. 2, H319

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE
-

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:

Mention(s) d'avertissement:

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
2 / 10

Nom du produit :
Code du produit :

Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)
3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)



GHS07

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: Acide benzènesulfonique, dérivés mono-C10-16-alkyl., les sels de sodium

Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG
			- 1272/2008 (CLP)
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	1-5	CAS 68081-81-2 EINECS 268-356-1	Xn, R22; Xi, R38-41
			Acute Tox. 3, H301 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315
Sodium-Isoalkylsulfate, Sodiummetasulfate	1-5	CAS 126-92-1 EINECS 204-812-8	Xi, R38, R41
			Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Ammonia, 25%ig	<1	CAS 1336-21-6 EINECS 215-647-6 Index 007-001-01-2	C, N, R34, R50
			Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 STOT einm. 3, H335
Carbonate de sodium	1-5	CAS 497-19-8 EINECS 208-838-8 Index 011-005-00-2	Xi, R36
			Eye irrit. 2, H319

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
3 / 10

Nom du produit : **Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)**
Code du produit : **3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)**

Composition (648/2004; DetVO):	Moins de 5% de tensioactifs anioniques, moins de 5% de tensioactifs non-ioniques, parfums, limonene.
Autres composants :	-
Autres informations :	-

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. A conserver hors de la portée des enfants.

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche et boire un peu d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

La substance elle-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction :

Eteindre l'incendie avec des extincteurs appropriés.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces, d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucun

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
4 / 10

Nom du produit : **Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)**
Code du produit : **3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)**

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres sections: Aucune.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans l'emballage d'origine. Veuillez respecter les lois et réglementations relatives au stockage et à l'utilisation de substances polluantes.
Indications concernant le stockage commun: Aucun
Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produit à utiliser de manière appropriée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	CAS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Ammonia, 25%ig	1336-21-6	France	10	7	20	14

Remarque : -
Date, référence 22.02.2016, <http://limitvalue.ifa.dguv.de/>

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène : Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
5 / 10

Nom du produit :
Code du produit :

Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)
3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)

Protection respiratoire :	les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection des mains :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Aucune requise.
Matériau des gants	Portez des gants de protection en Nitril de Catégorie III d'après la sélection des matériaux pour gants EN 374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).
Temps de pénétration du matériau des gants	Des gants en caoutchouc nitrile (NBR) Des gants en caoutchouc fluoré (Viton) Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Les détails de ce qui est demandé par le fabricant de gants de protection. Remplacer les gants à l'heure. Exemple: 60-120 min. à 0,33 mm L'épaisseur totale du caoutchouc nitrile (NBR).
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Parfumé

pH :	10,5-11,5 à 20°C (conc.)
point de fusion/point de congélation :	Environ 0°C (eau).
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Environ 100°C (eau).
Point d'éclair :	Non applicable.
taux d'évaporation:	Non déterminée.
inflammabilité:	Incombustible.
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	Non applicable.
pression de vapeur	Non déterminée.
densité de vapeur:	Non déterminée.
densité relative	1,038 g/cm ³ (20°C)
solubilité(s)	Soluble avec l'eau
coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
température de décomposition:	Non déterminé.
viscosité;	Non déterminé.
propriétés explosives	Non applicable.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
6 / 10

Nom du produit :
Code du produit :

Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)
3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)

propriétés comburantes.

Non applicable.

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées des stockage. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits d'entretien.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Espèce
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	LD50 (oral)	1.080 mg/kg KG	Rat	-
	LD50 (dermique)	>2.000 mg/kg KG	Rat	-
	LC50/4 h (inhal.)	-	-	-
Sodium-Isoalkylsulfate, Sodiummetasulfate	LD50 (oral)	>2.000 mg/kg	Rat	-
	LD50 (dermique)	>2.000 mg/kg	Rat	-
	LC50/4 h (inhal.)	- mg/l	-	-
Ammonia, 25%	LD50 (oral)	350 mg/kg	Rat	-
	LD50 (dermique)	- mg/kg	-	-
	LC50/4 h (inhal.)	2 mg/l	Rat	-
Carbonate de sodium	LD50 (oral)	2.800-4.090 mg/kg	Rat	-
	LD50 (dermique)	>2.000 mg/kg	Lapin	-
	LC50/2 h (inhal.)	2,3 mg/l	Rat	-

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
7 / 10

Nom du produit :
Code du produit :

Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)
3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classé comme irritant des yeux. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le mélange n'a pas de dangers pour l'environnement (voir la section 2). La classification des propriétés environnementales a été effectué conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	LC50= 1-10mg/l	96 h	Poisson	-
Sodium- Isoalkylsulfate, Sodiummetasulfate	LC50> 100 mg/l	96 h	Poisson	-
Ammonia, 25%	LC50= 0,16-1,10 mg/l	96 h	Poisson	-

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
8 / 10

Nom du produit :
Code du produit :

Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)
3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)

Carbonate de sodium	LC50= 740 mg/l	96 h	Poisson	-
---------------------	----------------	------	---------	---

- 12.2 Persistance et dégradabilité:** Le produit contient des agents tensioactifs biodégradables conformément à la WRMG et à la directive 67/548/CEE sur les détergents (voir le point 15).
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune indication de bioaccumulation.
- 12.4 Mobilité dans le sol:** Non déterminé pour le mélange.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.
- 12.6 Autres effets néfastes** Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Code déchets: 200130. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime IMDG/GGVSee

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
9 / 10

Nom du produit :
Code du produit :

Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)
3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

**14.6 Précautions particulières à prendre
par l'utilisateur**

Transport aérien ICAO/IATA

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

**14.6 Précautions particulières à prendre
par l'utilisateur**

**14.7 Transport en vrac conformément à
l'annexe II de la convention MARPOL
73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière
de sécurité, de santé et d'environnement:**

RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 (EG)

Le produit remplit les critères fixés dans le
règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble.

Détails des composants voir section. 3

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006:

Appendice XIV, REACH Art. 57

Classe risque aquatique (WGK)

SVHC (substances extrêmement
préoccupantes) ne sont pas utilisés.
WGK 1, selon VwVwS, Appendice 4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation :

Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version 1.1 /31.03.2016

16.2 Abréviations et acronymes:

Aucune

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006



Date d'impression :
12/07/2016

Révision :
Version 1.2, 12.07.2016

Page :
10 / 10

Nom du produit :
Code du produit :

Nettoyant pour carrelages (100% anti redéposition)
3106 (0,5 l), 3101 (1 l), 3105 (5 l), 3110 (10 l), 3120 (200 l)

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucune

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

--	--

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel